

From: SMartBe <cov@smartbe.be>

HTML Plain text

Subject: Statut de l'artiste : l'APMC réagit

COMMUNIQUE



STATUT DE L'ARTISTE : l'APMC réagit

La ministre de l'Emploi, Monica De Coninck, demande à l'ONEm d'adapter son interprétation d'une série d'articles de loi concernant la réglementation en matière de chômage.

L'Association Professionnelle des Métiers de la Création prend acte de ces mesures transitoires et souhaite rappeler ses positions :

- Pour une **régularisation** rapide des dossiers des artistes et des techniciens injustement exclus par l'ONEm depuis novembre dernier.
- Pour l'**application étendue** de mesures spécifiques d'accès et de maintien au chômage à tous les artistes interprètes, créateurs et techniciens sans aucune distinction.
- **Contre une distinction de traitement** entre artistes "amateurs" et "professionnels" au moyen de cartes ou de visas.

Nous poursuivons notre travail de sensibilisation au sein des différents cabinets ministériels pour défendre et représenter les intérêts de tous les artistes, techniciens et professionnels des métiers de la création.

Contact: Eric Lauwers - lae@smartbe.be - 0497 43 07 61

Plus d'infos sur l'Association Professionnelle des Métiers de la Création asbl et les autres entités de SMartBe [ici](#).

This email was sent to [email address suppressed]. If you are no longer interested you can [unsubscribe instantly](#).